



Photo : fabrizio pizzolante

Marc Wagener (2<sup>e</sup> en partant de la gauche), le directeur chargé des affaires courantes de la Fondation Idea, a soutenu qu'une modeste reprise de la croissance mondiale est observée.

# Une économie pas encore partagée

Au Luxembourg, l'économie du partage n'en est qu'aux balbutiements, selon une analyse de la Fondation Idea.

Hier, lors de la présentation de son quatrième avis annuel, l'association a partagé son point de vue et livré ses recommandations sur cette forme d'économie au Grand-Duché.

De notre journaliste  
Aude Forestier

Personne ne peut échapper à l'économie de partage qui transforme l'activité économique traditionnelle. Elle existe en fait depuis bien longtemps et prend de l'ampleur partout dans le monde. Ses symboles? La plateforme Uber, absente au Grand-Duché, qui a bouleversé les habitudes de déplacement des usagers dans les capitales, et Airbnb, la plateforme de location de logements.

Le Luxembourg n'échappe pas à cette tendance. Sauf qu'ici, cette «nouvelle économie» ne pèse pas encore grand-chose. Selon Sarah Mellouet, économiste à la Fondation Idea, au Luxembourg, **«le poids économique aujourd'hui de l'économie de partage est de 1 %»**. Au-

## «Le Luxembourg est sur une bonne trajectoire»

La Fondation Idea a présenté hier son point de vue sur la santé de l'économie luxembourgeoise. L'économiste Vincent Hein a souligné que la croissance du pays était de 4 % en 2015 et de 4,2 % en 2016. Ce qui donne entre 2013 et 2016 une croissance de 4,6 %. **«Le Luxembourg est sur**

une bonne trajectoire du point de vue des indicateurs économiques», a-t-il dit. Il a souligné le nombre d'emplois créés en 2016 : 12 000. **«C'est le chiffre le plus élevé depuis 2008/2009.»** Selon lui, 3 600 emplois ont été créés dans le secteur des services aux entreprises.

tant dire une goutte d'eau dans un océan. Mais il faut noter qu'au Grand-Duché **«l'offre est récente. Il y a une trentaine de plateformes»**, affirme-t-elle.

Qui les utilise? Visiblement peu de personnes. **«Treize résidents sur 100 auraient utilisé des services de partage»**, soutient l'économiste en citant des données de l'Eurobar-

mètre de mars 2016. Seulement **«quatre personnes sur 100 auraient offert des services sur ces plateformes»**, ajoute-t-elle.

Bien que le pays soit «prêt pour le partage» au niveau technologique, l'explication de cette faible utilisation par les résidents pourrait se trouver dans la faible métropolisation du territoire ou dans le **«moin-**

dre besoin de revenus complémentaires». Dans certains pays, la crise économique de 2008/2009 «a généré un système D. Ce facteur a moins joué au Luxembourg», explique encore Sarah Mellouet.

### ➤ Des règles à définir

Un cadre réglementaire peut régler le développement de ces plateformes. Il semblerait qu'au Luxembourg il n'y en ait pas encore, mais les **«intentions politiques»** à ce sujet sont présentes, selon l'économiste. Cette dernière recommande le développement de l'information au niveau des utilisateurs de ces services. Elle pense qu'il faut **«éviter une forme de rupture technologique au niveau de l'administration fiscale»** et qu'une «task force» présente à l'intérieur serait nécessaire. Enfin, elle préconise l'ouverture de discussions avec les plateformes sur la transmission des données d'utilisation et sur la taxation.